



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Basse-Terre, le 3 avril 2024

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Bilan des contrôles réalisés ce week-end

Au cours du week-end du 30 au 31 mars 2024, 137 infractions ont été relevées en zone gendarmerie dont principalement : 16 pour usage de téléphone au volant, 14 pour conduite sous l'empire d'un état alcoolique, 14 pour non port de la ceinture de sécurité, 13 pour conduite sous produits stupéfiants, 12 pour défaut d'assurance, 12 pour vitesse excessive comprise entre 20 et 30 km/h et 9 pour défaut de contrôle technique.

23 suspensions de permis de conduire ont été prises par l'autorité préfectorale.

En zone police, 31 automobilistes sur 60 contrôlés ont été verbalisés notamment : 17 pour non port de la ceinture de sécurité, 3 pour défaut de contrôle technique, 3 pour non port du casque et 3 pour usage de téléphone au volant.

2 véhicules ont été immobilisés.

Au 31 mars, 13 personnes ont perdu la vie depuis le début de l'année, dont deux durant le week-end de Pâques.

La sécurité routière en Guadeloupe est l'affaire de tous et de tous les instants.

Rappel de trois règles de base :

- Celui qui conduit, c'est celui qui ne boit pas – SO OU PWAN LA GOUT, PA PWAN LA WOUT.
- Levez le pied – LEVE PYE.
- Portez la ceinture ou le casque : ON TET, SA FRAJIL. PWOTEJE-I.